

# **14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DE L'UPCI**

**RABAT - ROYAUME DU MAROC**

**11-14 MARS 2019**

**DÉCLARATION DE RABAT**

# DÉCLARATION DE RABAT

Nous, présidents des parlements, et chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'OCI, réunis lors de la 14<sup>ème</sup> session de la Conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'OCI (UPCI), tenue à Rabat, capitale du Royaume du Maroc, les 4, 5, 6, et 7 rajab 1440 de l'hégire, correspondant aux 11, 12, 13, et 14 mars 2019;

- **Exprimant** nos remerciements et notre gratitude à Sa Majesté le Roi Mohamed VI du Royaume du Maroc pour le Haut Patronage qu'il a bien voulu accorder à la Conférence, assurant de la sorte toutes les conditions de la réussite de ses travaux qui ont été marqués par un débat fructueux, de qualité portant sur les questions intéressant le monde islamique;
- **Réitérant** notre attachement aux principes fondateurs de l'Organisation de la Coopération islamique, concernant en particulier la non-ingérence dans les affaires internes d'autrui, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, ainsi que le règlement pacifique des conflits par la voie du dialogue;
- **Affirmant** notre détermination à poursuivre la contribution positive et efficiente au développement de l'action de l'Organisation des Nations unies et de ses agences spécialisées, notamment pour l'instauration de la paix mondiale et la sécurité régionale, et le respect des droits humains et de la souveraineté des États, au même titre que leur intégrité territoriale;
- **Rappelant**, en conséquence, la responsabilité de la communauté internationale dans le règlement du conflit au Proche Orient en permettant, essentiellement, au peuple palestinien de faire valoir l'ensemble de ses droits légitimes, établir son État indépendant ayant Al-Qods pour capitale, et le retour des réfugiés palestiniens à leur terre, conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale;

- **Insistant** sur l'importance de la démocratie et de l'État de droit dans le développement, la sauvegarde des droits humains et la garantie de leur respect; et du rôle de nos parlements dans la consolidation de ces droits et la promotion de la participation politique des peuples, afin d'assurer la stabilité et la cohésion sociale, et le renforcement de la confiance des peuples dans les institutions de leurs pays, en favorisant l'appropriation à travers leur participation à la prise de décision et à la gouvernance des politiques publiques, par le biais de leurs représentants;
- **Conscients** de l'ampleur de la menace que font peser l'extrémisme, le terrorisme, et le fanatisme sur nos sociétés et sur la stabilité de nos pays et leur avenir, ainsi que sur la sécurité et la paix mondiales, occasionnant des répercussions sur l'image du monde islamique;
- **Ayant à l'esprit** les situations humanitaires et les souffrances de larges franges de citoyens dans de nombreuses zones de conflit dans les pays arabes, ainsi que les souffrances dans bon nombre de pays non musulmans;

@@

## Déclarons ce qui suit:

1. **INSISTONS** sur l'importance vitale de la démocratie, de l'État de droit, et du respect des droits humains pour favoriser le progrès, le développement et la stabilité de nos sociétés, dans la mesure où ils constituent un horizon universel, un besoin sociétal, et un but que l'on peut atteindre à travers l'accumulation, les réformes, et l'implication des différentes couches et composantes de la société, et en veillant au renforcement et à la promotion de la participation politique active des femmes et des jeunes.
2. **RÉAFFIRMONS** la place centrale qu'occupe la cause palestinienne dans les préoccupations et le plaidoyer de notre Union, et auprès de nos pays et nos peuples; **SOULIGNONS** notre solidarité avec le peuple palestinien pour faire valoir ses droits légitimes à l'établissement de son État indépendant avec pour capitale la ville d'Al-Qods,

conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, et **CONDAMNONS** fermement les pratiques des autorités d'occupation sioniste contre le peuple palestinien.

**RAPPELONS** la place historique et spirituelle qu'occupe la ville d'Al Qods chez les peuples musulmans; **CONDAMNONS** les activités d'implantation de colonies et les infractions auxquelles s'adonnent les autorités d'occupation à l'encontre des sites musulmans et chrétiens, et des habitants d'Al Qods, dans le but de modifier la nature et l'identité de cette ville; **EXPRIMONS** notre profonde reconnaissance pour les efforts que déploie Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc, Président du Comité d'Al Qods, issu de l'Organisation de la coopération islamique, et de sa branche opérationnelle l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif, en vue de préserver le statut juridique d'Al Qods, son caractère civilisationnel et ses monuments spirituels, et soutenir la résistance des habitants d'Al Qods.

3. **CONDAMNONS** les infractions et les agressions israéliennes commises au quotidien contre le peuple palestinien; **EXHORTONS** les Nations unies et ses agences spécialisées à assurer la protection nécessaire au peuple palestinien, aux monuments, et aux sites architecturaux et culturels dans les territoires occupés; à œuvrer pour libérer les prisonniers et les détenus palestiniens; et à lever le siège inique imposé au peuple palestinien;
4. **Considérant** que l'occupation est au cœur du conflit au Proche Orient et se trouve à l'origine de ses problèmes, nous **EXHORTONS** la communauté internationale à mettre fin à l'occupation sioniste du reste des territoires libanais et du Golan syrien.
5. **RENOUVELONS NOTRE REJET** de la pensée extrémiste et notre condamnation du terrorisme qui vise de nombreux pays musulmans et non musulmans, et lançons un appel pour s'attaquer à ses racines et ses causes, et renforcer la coopération entre les membres de la communauté internationale en vue de parvenir à ce but. À ce propos, nous renouvelons notre appel pour faire face aux discours extrémistes et fanatiques, quelle qu'en soit l'origine, et rejetons l'amalgame entre le terrorisme, et l'islam et les musulmans, de même que son exploitation dans les campagnes orchestrées contre l'islam et la civilisation islamique.

6. **APPELONS** au règlement des conflits que connaissent certaines régions du monde islamique par le dialogue, la négociation, et les voies pacifiques; **METTONS L'ACCENT** sur la nécessité d'épargner aux civils les effets de ces conflits et leur assurer la protection nécessaire et leur garantir leurs droits matériels et moraux, la sûreté et la sécurité, les services sociaux, et l'ensemble des besoins essentiels d'une vie digne; et **AFFIRMONS** notre rejet de la prise en otage des civils, leur arrestation ou leur emprisonnement dans le but de les utiliser comme force de pression dans les conflits.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la prévention des conflits afin d'épargner au monde islamique le déclenchement de nouvelles révolutions, et appelons à l'adoption des voies pacifiques dans le règlement des différends et à faire des frontières entre les pays islamiques un espace sécurisé, une voie et un pont de coopération, d'échange et d'investissement idéal pour la l'intégration économique entre les pays musulmans qui sont appelés à renforcer entre eux les échanges commerciaux et humains, ainsi que dans le domaine des services.

7. Étant conscients des circonstances délicates que nos pays traversent, nous **AFFIRMONS**, nonobstant les différences de notre évaluation de ces circonstances, que nous devons faire appel, dans la gestion des différends, des conflits et des crises, à la sagesse, la raison, et la logique des intérêts communs, à savoir l'intérêt de nos peuples, tout d'abord dans la stabilité, la sécurité, le développement, et le progrès. Il s'agit également de mettre un terme au gaspillage des richesses et du "temps politique" dans les guerres et les conflits, à un moment où nous disposons de l'ensemble des potentialités et des attributs favorables à une nouvelle renaissance.

Attendu que notre religion islamique nous appelle à la tolérance, à la cohabitation, et au dialogue dans nos relations avec autrui, nous, en notre qualité de représentants des pouvoirs législatifs de nos pays, et eu égard à la place considérable qu'occupe nos institutions, nous confirmons notre volonté à renforcer cette orientation qui consiste à promouvoir le dialogue entre les représentants des religions révélées et les civilisations, afin d'assurer la stabilité, la paix, et la sécurité.

8. **RÉAFFIRMONS**, conformément à ce qui précède, le besoin urgent et la nécessité politique et stratégique de respecter l'intégrité territoriale nationale des pays, maintenir leur stabilité, et cesser de s'ingérer dans leurs affaires internes, en respectant ce principe.
9. **CONFIRMONS** notre contribution aux efforts sincères déployés au niveau international afin de protéger l'environnement et de faire face aux conséquences désastreuses des déséquilibres climatiques sur l'Homme et la terre, et sur l'avenir de l'humanité, nous appelons à l'opérationnalisation rapide et effective des résolutions des Conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier la Conférence de Paris, celle de Marrakech, et insistons en particulier sur l'importance de soutenir les pays africains musulmans touchés par les déséquilibres climatiques à grande échelle.
10. **CONFIRMONS** la responsabilité des pays d'accueil et d'origine dans la protection des communautés musulmanes établies dans des pays non musulmans; **REJETONS** les discours d'islamophobie, et tout ce qui porte atteinte à ces communautés, y compris les pratiques et les discours racistes; et **RAPPELONS** les contributions de ces pays au développement des pays d'accueil et d'origine.

Dans le même ordre d'idées, nous exhortons les pays d'accueil à respecter les droits humains fondamentaux des migrants en situation irrégulière, notamment ceux provenant des pays africains.

11. **RÉAFFIRMONS** la nécessité de protéger les minorités islamiques dans les pays non musulmans, conformément aux principes, aux valeurs des droits humains, et à la liberté de conviction; **DÉNONÇONS** les actes d'épuration ethnique visant ces minorités dans certains pays; **DEMANDONS** de procéder à une reddition des comptes à l'échelle internationale pour les responsables, et d'en informer l'Organisation des Nations unies et ses organes humanitaires et des droits humains.
12. **RAPPELONS** les conséquences des conflits armés, à savoir l'exode massif, les migrations forcées au sein du même pays et en dehors des frontières; **SOULIGNONS** la nécessité de préserver la dignité et les droits des réfugiés et des migrants provenant des zones de

conflits, en leur permettant l'accès aux services nécessaires, notamment ceux de l'éducation et la santé destinés aux enfants, afin d'œuvrer pour le retour des réfugiés à leurs patries dans le cadre de la paix.

**13. RÉAFFIRMONS** nos remerciements et notre gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc, pour le Haut Patronage qu'il a bien voulu accorder à notre 14<sup>ème</sup> Conférence; et **EXPRIMONS** notre reconnaissance au Parlement marocain pour les bonnes conditions mises en place pour notre travail, et pour l'accueil et l'attention particulière dont nous avons été entourés sur le sol du Royaume du Maroc.

**14. CHARGEONS** Monsieur Habib El Malki, Président de la Chambre des représentants marocaine, Président de la Conférence, et Président en exercice de l'Union, de communiquer cette Déclaration aux gouvernements des États membres de l'OCI, et au Secrétariat Général de l'Organisation.